

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	A4
Points d'arrêt, accessibilité, mobilités actives et investissements en faveur de l'intermodalité	221

Le Conseil Régional,

- VU** le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** la directive 2012/34/UE établissant un espace ferroviaire unique européen,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1111-2, L.1111-9, L4211-1, L.-4221-1,
- VU** le Code des transports, et notamment ses articles L1112-2 et suivants, L1215-1 et suivants, L1512-1 et suivants, L2121- 3, L1271-1 et L1231-3,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment son article 45,
- VU** la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire,
- VU** la loi n°2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire,
- VU** la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,
- VU** l'ordonnance n°2015-855 du 15 juillet 2015 prise en application de l'article 38 de la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget primitif et notamment son programme 221- points d'arrêt, accessibilité, mobilités actives et investissements en faveur de l'intermodalité,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Infrastructures, transports et mobilités durables
- ENTENDU** les interventions de : Béatrice LATOUCHE, Thierry VIOLLAND, Matthias TAVEL, Gauthier BOUCHAUD, François de RUGY, Lucie ETONNO, Julien BAINVEL, Bruno RETAILLEAU, Christophe CLERGEAU, Jean-Patrick FILLET, Roch BRANCOUR,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la convention de financement relative aux travaux complémentaires de mise en accessibilité des quais des gares de Challans, La Chapelle-Centre, Les Sables d'Olonne, Sablé-sur-Sarthe, Saumur, présentée en 1 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 151 500 € à SNCF Gares & Connexions,

AFFECTE

une autorisation de programme de 1 000 000 € sur l'opération père correspondante,

APPROUVE

les nouvelles modalités du règlement d'intervention en faveur de l'achat d'un vélo à assistance électrique ou l'achat d'un vélo pliant pour certains abonnés des transports régionaux présenté en 2 annexe 1.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 25/10/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs